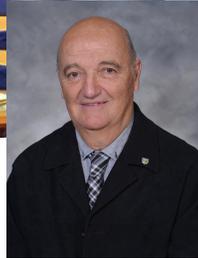




# NOUVELLES DE VAL-JOLI



## Mot du maire par Rolland Camiré



Bonjour à tous

La municipalité a octroyé le contrat pour la pulvérisation, le rechargement et l'asphaltage du Rang 14 au coût de 1,002,514.16\$ à la firme Sintra.

Ces travaux sont réalisés avec l'aide financière de la taxe sur l'essence à la teneur de 90%.

La niveleuse a été repassée dans tous les chemins de la municipalité et l'abat-poussière a été épandu.

Je vous annonce que je ne solliciterai pas un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales et j'espère que j'aurai été à la hauteur de vos attentes durant mes 12 années comme maire de notre belle municipalité.

Je peux vous certifier que notre municipalité est à jour dans tous ses travaux et que tout ce qui a été fait, l'a été avec rigueur. Nous avons vécu des problèmes d'eau potable et nous avons réussi à les surmonter mais pas toujours dans la facilité. Si ça continue dans le même sens vous ne devriez pas avoir de hausse de taxes.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez apporté pendant toutes ces années.

*Rolland Camiré*  
Maire

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE par Marie-Céline Corbeil



Bonjour à tous,

Déjà la rentrée après une période estivale bien chaude et reposante pour tous, je l'espère.

Cette rentrée se fait sous le signe des élections municipales et comme déjà annoncé, c'est ma collègue Josiane Perron qui agira à titre de présidente d'élection. N'hésitez-pas à la contacter si vous avez des questions.

J'apprend aussi avec un pincement que notre maire Rolland Camiré se retire du conseil. Je vais prendre ces quelques lignes pour le remercier pour tout le temps consacré à tous les dossiers que nous avons travaillé ensemble depuis mon arrivée il y a maintenant 5 ans. Je vous dis qu'il s'en passe des projets à Val-Joli et M. Camiré a vu personnellement au bon déroulement de tous les chantiers. Pour moi qui arrivait dans votre belle municipalité en avril 2020, j'ai eu la chance de bénéficier de sa grande connaissance du territoire et son histoire. Il a été très disponible pour moi dès mon arrivée et je sais qu'il le sera encore probablement pour répondre à mes petites questions, même après son mandat, s'il peut m'aider. Un gros merci monsieur le maire!

Bonne rentrée!

*Marie-Céline Corbeil*

**Prochaine réunion du Conseil**  
**Le mardi, le 2 septembre**  
**à 20h00**



## Les élections municipales de Val-Joli 2025

Bonjour,

À titre de présidente d'élection, je désire vous informer différentes étapes de la prochaine élection municipale.

Premièrement, comme vous le verrez dans ces pages, un avis public d'élection a été donné, ce qui officiellement déclare que la période électorale de la municipalité de Val-Joli est lancée.

Madame Line Desmarais Letendre sera la secrétaire d'élection et sera affectée, tout comme moi à toutes les actions et étapes de la période électorale.

### Les dates importantes :

**Du 19 septembre au 3 octobre**, c'est la période de mise en candidature. Si vous désirez vous présenter, une trousse à l'intention des candidats sera disponible au bureau municipal et en ligne sur notre site internet à partir du 16 septembre.

**3 octobre** : Proclamation des candidats élus sans opposition. Si tous les sièges sont comblés sans opposition, il n'y a pas d'élections. Sinon, je déclenche les élections pour les postes où plusieurs candidats se présentent.

Dans la semaine du 13 octobre : vous recevrez par la poste un avis d'inscription sur la liste électorale. Si vous ne recevez pas cet avis ou s'il contient des erreurs, vous devrez vous présenter aux commissions de révision de la liste électorale. Les dates seront publiées sur l'avis.

**Josiane Perron,**  
**Présidente d'élection**



## Mot de l'inspecteur

par Dan Coutu



### Mise en conformité des piscines résidentielles OBLIGATOIRE



Si vous êtes propriétaire d'une piscine ou d'un spa contenant plus de 2000 litres, vous devez vous assurer de mettre votre installation aux normes, en conformité avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, et ce, au plus tard le 30 septembre 2025.

Cette obligation s'applique à tous les propriétaires de piscine et de spa de 2000 litres et plus, incluant ceux qui en ont fait l'installation avant 2010.

### Parmi les exigences principales :

- L'installation d'une enceinte (clôture) d'au moins 1,2 mètre de hauteur, sans prise pour grimper.
- Un dispositif d'accès sécuritaire (ex. : portillons à fermeture automatique).
- Le respect des distances entre la piscine, les équipements et les surfaces qui pourraient faciliter l'accès (terrasses, murets, arbres, etc.).

L'inspecteur fera la tournée de toutes les piscines de la municipalité. Suite à son passage, s'il y a non-conformité, vous recevrez un avis des correctifs à apporter dans un délai prescrit.

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter l'inspecteur par courriel [permis@val-joli.ca](mailto:permis@val-joli.ca).



## Avis public d'élection

Municipalité de Val-Joli Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, Josiane Perron présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 1  
Poste de conseillère ou conseiller 2  
Poste de conseillère ou conseiller 3  
Poste de conseillère ou conseiller 4  
Poste de conseillère ou conseiller 5  
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

**Du 19 septembre au 3 octobre 2025**

### Horaire

Vendredi 19 septembre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00		
Mardi le 23 septembre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Mercredi le 24 septembre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Jeudi le 25 septembre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Mardi le 30 septembre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Mercredi le 1 <sup>er</sup> octobre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Jeudi le 2 octobre 2025	De 9 h 00 h à 12 h 00	et	De 13h00 à 16h30
Vendredi le 3 octobre 2025	De 9h à 16h30		

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Line Desmarais Letendre.
5. L'adjointes suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Marie-Céline Corbeil.
6. Vous pouvez joindre la présidente (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

### Présidente ou président d'élection

Adresse 500, route 249. Val-Joli, QC J1S 0E8

Téléphone 819-845-7663, poste 1

Donné à Val-Joli, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025

*Josiane Perron*

Présidente d'élection



## Projet pilote éco-centre

**Il vous reste que 2 dates !**

### Projet pilote pour l'année 2025

Connaissez-vous l'écocentre régional? Vous ne savez pas trop comment ça fonctionne?

Est-ce que c'est gratuit ou il faut payer?

Pour vous aider à connaître l'écocentre, le conseil municipal, en collaboration avec l'écocentre régional vous invite à venir porter vos objets et matières non valorisables acceptés GRATUITEMENT pendant les semaines suivantes :

- **3 au 6 septembre**
- **19 au 22 novembre**

En dehors de ces dates, vous devrez déboursier le tarif habituel.

Vous devez présenter une preuve de résidence de Val-Joli.

L'écocentre est situé au 666, chemin Keenan, Canton de Melbourne. (aller par la route 249 vers St-François- Xavier de Brompton, après le pont, tourner sur le rang 2 et poursuivez, le rang 2 devient le chemin Keenan).

Matières non valorisables acceptées :

- MATELAS ET MEUBLES REMBOURRÉS
- BARDEAU D'ASPHALTE TRIÉ
- MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NON VALORISABLES

Exemples : fenêtre, papier noir, bois avec métal ou plastique, gypse, laine isolante, vinyle, etc.





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 7 avril dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « **règlement numéro 2025-03-modifiant le règlement 2004-10 de conditions d'émission de permis de construction de la Municipalité de Val-Joli visant à préciser qu'un permis de construction peut être émis lorsque la construction projetée est adjacente à une rue privée existante protégée par droit acquis** »;

Que ledit règlement numéro 2025-03 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 4 juin 2025;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2025-03 est entré en vigueur le 13 juin 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 13 juin 2025;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-03 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 17<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUILLET 2025

**Marie-Céline Corbeil,**  
directrice générale, greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 7 avril dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le « **règlement numéro 2025-02- visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 dans le but d'ajouter des documents exigés pour l'obtention d'un permis de lotissement ou d'un permis de construction et à réviser les conditions d'émission des permis** »;

Que ledit règlement numéro 2025-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 4 juin 2025;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2025-02 est entré en vigueur le 13 juin 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 13 juin 2025;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-02 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 17<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUILLET 2025

**Marie-Céline Corbeil,**  
directrice générale, greffière-trésorière



**Le quatrième versement des taxes  
est exigible le 9 septembre**

**BUREAU FERMÉ**

**Fête du travail  
Lundi, 1er septembre**



Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663

Marie-Céline Corbeil, dir., P.3, direction@val-joli.ca

Dan Coutu, Urbanisme., P.2, permis@val-joli.ca

Josiane Perron, adj., P.1, secretariat@val-joli.ca,

Pier Lacasse, resp. voirie, P.4, voirie@val-joli.ca

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.5  
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté  
Siège 2 : Philippe Verly  
Siège 3 : Patrick Bernier  
Siège 4 : Raymond Côté  
Siège 5 : Jonathan Morin  
Siège 6 : Johanne Maurice

Municipalité de Val-Joli  
500, Route 249  
Val-Joli (QC) J1S 0E8



LUNDI AU JEUDI DE 8H30-12H, 13H-16H30  
VENDREDI DE 8H30 À 12H

Pour toutes plaintes concernant les animaux :  
SPA de l'Estrie : 819 821-4727



@municipalitevaljoli